

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Déclic 2025/2026

– L'association Le Déclic est gérée par des bénévoles. Vous pouvez les aider et les soutenir dans leurs actions, forum, démonstration, stages, etc ... en les accompagnant, vous les encouragerez à consacrer de leur temps pour la communauté, votre entourage, votre bien-être collectif..

– L'Association est ouverte aux adultes à partir de 18 ans.

– L'inscription à l'association Le Déclic est valable pour une saison entière.

En 2025-2026, la saison débutera le lundi 08 septembre 2025.

– Le règlement peut se faire en 4 chèques qui seront remis en banque : fin septembre, fin novembre, fin février et fin avril, selon votre choix

Toute saison commencée au 1^{er} septembre est due en totalité, sauf cas de force majeure. Dans cette éventualité, une demande de dérogation devra être adressée au Président de L'Association Le Déclic par mail à asso.ledeclicprovence@gmail.com pour que le bureau puisse statuer.

– Le Déclic assurera un minimum de 33 semaines de cours pour la saison 2025-2026, sauf cas de force majeure, si la trésorerie de l'association le permet, et si la mairie nous l'autorise, des cours *pourraient* être offerts sans supplément de cotisation pendant les vacances scolaires (hors Noël et juillet – août).

– Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous acceptez en signant ce document que vos coordonnées soient conservées automatiquement jusqu'au 31 décembre 2027, sauf notification au bureau de la résiliation de votre adhésion avant cette date.

– **Par votre adhésion vous acceptez explicitement les conditions d'accès aux cours, précisées sur le site : <https://www.yogadevaki.com/declic> à la rubrique "Règles convivialité"**

.../...

Une adresse mail et un numéro de téléphone valides et lisibles facilitent notre travail pour la transmission des messages urgents, veillez à ce qu'ils soient bien transmis. Merci !

Signature de l'adhérent(e) pour acceptation.